

18 décembre 2020

Les factures de gaz naturel de l'Ontario changent

Les clients d'Enbridge Gas Inc. (Enbridge)* et d'EPCOR Natural Gas Limited Partnership (EPCOR) partout en Ontario verront des changements sur leurs factures à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les changements sont liés en partie au rajustement trimestriel en fonction du prix du gaz naturel sur le marché – désigné sous le nom de mécanisme de rajustement trimestriel des tarifs (MRTT) – pour les clients d'Enbridge (y compris les zones de tarification de l'ancienne Enbridge Gas Distribution Inc. [EGD] et Union Gas Limited) et d'EPCOR. La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) interdit aux services publics de réaliser des profits sur la vente de gaz naturel. Ils doivent répercuter à leurs clients le prix qu'ils paient sur le marché ouvert du gaz naturel, sans aucune majoration. D'autres facteurs contribuant aux changements apportés aux factures au 1^{er} janvier 2021 sont décrits ci-dessous.

À partir du 1^{er} janvier 2021, l'incidence annuelle totale sur la facture des clients résidentiels qui consomment une quantité type** de gaz naturel sera la suivante :

	EGD	Union Sud	Union Nord-Est	Union Nord-Ouest	EPCOR Aylmer	EPCOR Southern Bruce
MRTT total et autres changements des tarifs *** (A)	16,59 \$	21,75 \$	24,73 \$	70,02 \$	3,68 \$	20,51 \$
Rajustements temporaires des tarifs (B)	- 21,72 \$	- 14,01 \$	- 13,46 \$	- 13,46 \$	- 9,36 \$	-
Incidence annuelle totale sur la facture (A+B)	- 5,13 \$	7,74 \$	11,27 \$	56,56 \$	- 5,68 \$	20,51 \$
	- 0,5 %	0,9 %	1,1 %	5,7 %	- 0,8 %	1,6 %

*** Voir les « Raisons des changements des tarifs » ci-dessous

Pour les clients individuels, l'incidence sur la facture dépendra de la quantité de gaz naturel qu'ils utilisent.

À propos du MRTT

Le gaz naturel est un produit de base échangé sur les marchés nord-américains. Les prix du marché fluctuent à la hausse ou à la baisse en fonction de l'offre et de la demande actuelles. Les événements météorologiques importants peuvent aussi influencer sur le prix du marché.

Tous les trois mois, les services publics de gaz naturel demandent à la CEO de rajuster les tarifs de fourniture pour couvrir ce qui suit :

- **Les coûts futurs.** Les services publics font une estimation du prix du gaz naturel sur le marché pour les 12 prochains mois.
- **Les coûts antérieurs.** Les services publics examinent aussi la différence entre les prix actuels et prévus du gaz naturel. Cette « égalisation » peut aussi s'appeler *rajustement du prix du gaz* ou *rajustement du*

coût du gaz sur la facture. Les tarifs augmentent ou diminuent en conséquence. Par exemple, si un service public prélève plus d'argent des clients que ce qu'il a payé pour le gaz naturel dans le passé, la différence est créditée aux clients par l'intermédiaire d'un prochain tarif plus bas. À l'inverse, si le service public prélève une somme inférieure, le prochain tarif sera plus élevé.

Ces prévisions ne sont jamais exactes, car elles sont établies longtemps avant que les services publics achètent réellement le gaz naturel. Les services publics déposent une demande auprès de la CEO pour modifier les tarifs de fourniture afin que ceux-ci reflètent davantage les prix du marché.

Raisons des changements des tarifs

Les changements associés au prix du gaz naturel sur le marché (le modèle MRTT) sont dus à la pression à la hausse sur les prix du gaz naturel nord-américain associée à la prévision d'une diminution de la production de gaz naturel au cours de l'hiver 2021.

La Régie canadienne de l'énergie a approuvé les changements dans les droits de transport qui feront réduire les frais de transport pour les clients de la zone de tarification Union Nord-Ouest et feront augmenter ces frais pour les clients des trois autres zones de tarification d'Enbridge ainsi que pour les clients d'EPCOR Aylmer.

L'incidence annuelle totale sur la facture comprend aussi la mise en œuvre des tarifs de distribution de 2021 pour toutes les zones de tarification d'Enbridge (EB-2020-0095) et d'EPCOR Southern Bruce (EB-2020-0233) qui ont été approuvés antérieurement par la CEO.

En ce qui concerne les zones de tarification d'Enbridge, l'incidence annuelle totale sur la facture est également affectée par l'expiration d'un rajustement temporaire de tarif lié à la liquidation des soldes du compte de report**** du Programme fédéral de tarification du carbone de 2019. Pour les clients d'EPCOR Aylmer, l'incidence annuelle totale sur la facture est affectée par l'expiration d'un rajustement temporaire de tarif lié à la liquidation des soldes d'autres comptes de report.

Remarques

* EGD et Union Gas Limited ont fusionné à compter du 1^{er} janvier 2019 pour former Enbridge Gas Inc. Enbridge Gas Inc. conserve les zones de tarification préexistantes des deux anciennes sociétés (c'est-à-dire EGD, Union Nord-Ouest, Union Nord-Est et Union Sud).

** Utilisation annuelle pour un client résidentiel typique

Emplacement du client	Utilisation annuelle pour un client résidentiel typique
Zone de tarification d'Enbridge EGD	2 400 m ³
Zones de tarification d'Enbridge Union Sud, Union Nord-Est et Union Nord-Ouest	2 200 m ³
EPCOR Aylmer	1 780 m ³
EPCOR Southern Bruce	2 149 m ³

**** Les comptes de report permettent de suivre le coût d'un projet ou d'un programme que le service public ne pouvait pas prévoir lorsque les tarifs ont été fixés. Lorsque les coûts sont connus, le service public peut alors demander à la CEO l'autorisation de récupérer les coûts dans les tarifs. Les comptes d'écarts permettent de suivre la différence entre le coût prévu d'un projet ou d'un programme, qui a été inclus dans les tarifs, et le coût réel. Si le coût réel est plus élevé ou moins élevé, le service public peut alors demander à la CEO



l'autorisation de rembourser la différence aux clients en tant que crédit ou de récupérer la différence par le biais des tarifs.

Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416 544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416 314-2455/1 877 632-2727

publicinformation@oeb.ca

This document is also available in English.

